MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la septième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 4 août 2014, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents:	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Dir. gén.
Est absent :	M.	Éric Delage	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014
4. Rapport financier de juin et juillet - comptes à payer de juillet et août - transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Adoption d'une politique de drogue et alcool en milieu de travail
   c) Adoption du Règlement 2014-03 modifiant le règlement 2014-01 – Gestion des installations septiques
   d) Programme de gestion des installations septiques – Visites non effectuées
   e) Dépôt d'un projet de politique d'autorisation des dépenses et de paiements – Service de comptabilité pour l'O.T.J. St-Bernard inc.
   f) Législation municipale – Demande au MAMOT
   g) Demande d'aliénation pour utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 3 470 920
   h) Demande d'aliénation du lot 2 708 467 et du lot 2 709 304 à la C.P.T.A.Q.
   i) Colloque de zone ADMQ

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport
   a) Réseau d'égout rue de l'École
   b) Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - Mandant à l'ingénieur
   c) Approbation de la directive de changement – Travaux rue Claing – Pavages Maska
   d) MTQ – Demande de réparations sur le Pont Laporte
   e) Achat de baril de sécurité
   f) Appel d'offres pour le déneigement de la rue des Loisirs/station de pompage et usine de traitement

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbal de la MRC
    c) Facturation des échantillonnages d'eau – MRC des Maskoutains
    d) Approbation des directives de changement – Mise en place d'une station d'épuration
    e) Demande de nettoyage du cours d'eau Branche 2

11. Loisirs et culture
    a) Dépôt des revenus et dépenses de juin et juillet 2014
    b) Procès-verbal de juin et juillet 2014
    c) État des résultats de la Fête nationale 2014
    d) Bilan d'utilisation de la biblio 2013

12. Autres sujets
    a) Entente de services - Agence canine
    b) Fondation Maison l'Alcôve
    c) Adhésion à la CRE Montérégie
    d) Fondation Hippo – Demande de don

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2014.08.01 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014

2014.08.02 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 2 juin 2014.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La directrice générale dépose au conseil, une copie des balances de vérification au 30 juin et 31 juillet 2014.

Rapport financier juin 2014

Solde au compte fonds d'administration	46 134.57 $
Solde au compte fonds de roulement	0.00
Épargne à terme - Fonds d'administration	380 327.19
Épargne à terme - Fonds de roulement	100 082.19
Épargne stable - Fonds d'urgence	288.40
Part de qualification	5.00
Grand total	526 837.35 $

Solde du prêt temporaire pour le réseau d'égout	869 529.74 $
Emprunt no 1 réseau d'égout	2 043 000.00
Subvention à recevoir FCCQ	(2 273 566.00)
Solde du prêt au 30 juin 2014	638 963.74 $

Rapport financier juillet 2014

Solde au compte fonds d'administration	44 647.98 $
Solde au compte fonds de roulement	0.00
Épargne à terme - Fonds d'administration	380 322.99
Épargne à terme - Fonds de roulement	100 085.00
Épargne stable - Fonds d'urgence	288.40
Part de qualification	5.00
Grand total	525 349.38 $

Solde du prêt temporaire pour le réseau d'égout	869 529.74 $
Emprunt no 1 réseau d'égout	2 043 000.00
Subvention à recevoir FCCQ	(2 273 566.00)
Solde du prêt au 31 juillet 2014	638 963.74 $

2014.08.03 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter les rapports financiers de juin et juillet 2014, d'autoriser le paiement des comptes à payer d'août 2014 listés à la fin du présent procès-verbal et d'accepter la liste des comptes payés en juillet 2014;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport des permis émis en juillet 2014 a été remis à chacun des membres du Conseil.

De la pierre est nécessaire à différents endroits dans la municipalité. Le ponceau à l'intersection du 5e Rang et de la route de Michaudville a été réparé.

Considérant que les frais à la carte pour le cellulaire ne correspondent plus à nos besoins, l'inspecteur s'informera des différents contrats disponibles auprès des compagnies Bell mobilité, Koodo….

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2014.08.04 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de transférer du dépôt à terme rachetable au compte chèque un montant de 60 000 $ afin de couvrir les chèques du mois d'août et d'autoriser le transfert effectué qui a été nécessaire pour le mois de juillet au montant de 14 000 $.

b) Adoption d'une politique de drogue et alcool en milieu de travail

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît son obligation de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire et s'engage pour ce faire à prendre les mesures de prévention et à appliquer les correctifs nécessaires afin de protéger et promouvoir la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et du public en général;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'attend à ce que chaque employé soit capable, en tout temps, durant ses heures de travail ou de disponibilité, de s'acquitter de ses tâches sans mettre en danger sa santé, sa sécurité ainsi que celle des autres employés, de la clientèle et du public;

CONSIDÉRANT QU'au travail et au cours de toutes activités reliées au travail, que ce soit dans les bureaux ou les installations de la Municipalité ou à l'extérieur de ceux-ci, les employés doivent être conscients et soucieux de l'image qu'ils projettent de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, consciente des dangers de l'alcool et des drogues sur la santé et la sécurité des personnes, juge nécessaire d'adopter une politique de drogue et alcool en milieu de travail;

PAR CONSÉQUENT,

2014.08.05 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le document « Politique de drogue et alcool en milieu de travail ».

c) Adoption du Règlement 2014-03 modifiant le règlement 2014-01 – Gestion des installations septiques

ATTENDU QUE lors de sa séance du 7 avril 2014, le conseil a adopté le règlement numéro 2014-01 sur la gestion des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite modifier le délai maximal permis pour le dépôt des plans et devis;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014 avec dispense de lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.06 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville numéro 2014-03 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 7.3 DU RÈGLEMENT 2014-01

L'article 7.3 du Règlement 2014-03 concernant le dépôt des plans et devis est modifié de la façon suivante :

« Les plans et devis tels que décrits à l'article 3.3 doivent être fournis à la municipalité pour approbation et délivrance du permis dans un délai maximal de vingt-quatre (24) mois suivant la date de transmission du résultat par écrit au propriétaire de l'immeuble ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Bernard-de-Michaudville, le 4 août 2014.

Francine Morin, maire Sylvie Chaput, dir. gén. et sec.-trés.

d) Programme de gestion des installations septiques – Visites non effectuées

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le 7 avril 2014 le Règlement numéro 2014-01 sur la gestion des installations septiques afin d'obliger les propriétaires à mettre à jour leurs installations septiques conformément aux normes du règlement Q2;r22 du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE toutes les propriétés ayant une installation septique installée avant le 1er janvier 2006 seront testées par traçage à la fluorescéine;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que l'inspection des installations septiques de la zone rurale soit terminée avant le 15 septembre 2014 afin que la municipalité puisse transmettre par écrit à chaque propriétaire le résultat de cette inspection avant la fin de l'année 2014;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires n'ont toujours pas donné suite aux appels ou aux lettres demandant de contacter la firme GESTIM INC afin de prendre rendez-vous pour que ceux-ci puissent réaliser le test tandis que d'autres propriétaires ont mentionné vouloir déclarer non-conforme leurs installations, mais ne sont toujours pas passé au bureau municipal signer la Déclaration de non-conformité (art. 6.4);

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.07 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de rappeler aux propriétaires qui n'auront pas fait faire le test par traçage à la fluorescéine par la firme GESTIM inc. tel que requis par le Règlement 2014-01 sur la gestion des installations septiques ou qui n'auront pas signé la Déclaration de non-conformité avant le 15 septembre 2014 seront automatiquement classé dans la catégorie type C – Installation septique polluante ou absente (art. 5.3), devront acquitter les frais de 150 $ et par conséquent effectuer les travaux nécessaires dans les délais prévus audit règlement.

e) Dépôt d'un projet de politique d'autorisation des dépenses et de paiements – Service de comptabilité pour l'O.T.J. St-Bernard inc.

Le Conseil d'administration de l'O.T.J. Saint-Bernard inc. sera rencontré prochainement afin de discuter avec eux d'un projet de « Politique d'autorisation des dépenses et de paiements entre O.T.J. St-Bernard inc. et la Municipalité» afin que le service de comptabilité de la Municipalité puisse avoir un outil de gestion permettant d'avoir un meilleur suivi et un meilleur contrôle des dépenses.

f) Législation municipale – Demande au MAMOT

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155 du *Code municipal*, doit être donné aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé et s'il s'agit d'un conseil d'une ville, l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit au plus tard 24 heures avant l'heure de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie;

CONSIDÉRANT QUE dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revoie sa législation;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années et la répartition est comme suit depuis plusieurs années :

a) Jusqu'à 24 999,99 $, de gré à gré;

b) De 25 000 $ à 99 999,99 $, invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;

c) À partir de 100 000 $, annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.08

Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale, afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu;

QUE LE Conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la députée de Richelieu, madame Élaine Zakaïb.

g) Demande d'aliénation pour utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 3 470 920

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Bourgeois et M. Etienne St-Germain sont propriétaires du 417, 5e Rang, correspondant au lot 3 470 919 d'une superficie de 4 068.9 m^2;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 470 919 a été créé en 2005 lorsque le propriétaire, M. Martial Bourgeois, a fait détacher la résidence de la terre (devenue lot 3 470 920);

CONSIDÉRANT QUE la partie détachée à l'époque aurait pu être de 5000 m^2, maximum autorisé par la loi (LPTAA), et qu'aujourd'hui, il est trop tard pour reconnaitre un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la partie à acquérir est de 931.1 m^2 ce qui porte le total à 5000 m^2 qui sera utilisée à des fins résidentielles et que la partie visée est actuellement utilisée par les demandeurs pour des questions pratiques et d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture, car le 931,1 m^2 visé n'est aucunement cultivé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement d'urbanisme no 2006-16 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.09 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 470 920 de Mme Caroline Bourgeois et M. Etienne St-Germain.

h) Demande d'aliénation du lot 2 708 467 et du lot 2 709 304 à la C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT QUE Mme Gloria Girouard Phaneuf, propriétaire du lot 2 709 304 a déposé une demande d'aliénation pour acquérir une partie du lot 2 708 467 de 867.3 m^2 du cadastre du Québec, propriété de Ferme Perreault Inc. En échange d'une partie du lot 2 709 304 d'une superficie de 2 081.4 m^2;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par l'acquéreur est déjà utilisé comme allée d'accès pour la résidence, et ce, depuis 1966;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Perreault Inc. va acquérir une partie du lot 2 709 304 d'une superficie de 2 081.4 m^2 déjà en culture et contigüe à leurs terres;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact positif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement d'urbanisme no 2006-16 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.10 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer la demande d'aliénation pour le lot 2 709 467 et le lot 2 709 304 de Madame Gloria Girouard Phaneuf.

i) Colloque de zone ADMQ

2014.08.11 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la directrice générale à participer au Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra au Manoir Rouville Cambell à Saint-Hilaire le 23 octobre prochain et de payer les frais d'inscription de 150 $ ainsi que ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

8. R.A.R.C.
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal a été remis à chacun des membres du conseil.

La conseillère Marie Eve Leduc souhaiterait que les avis d'ébullition d'eau soient transmis à la municipalité plus rapidement afin que la population soit avisée dans les plus brefs délais.

9. Transport
a) Réseau d'égout rue de l'École

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville souhaite réaliser des travaux pour l'ajout d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE des activités d'ingénierie sont nécessaires à la réalisation de ces travaux de prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées sur la rue de l'École;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services professionnels d'ingénierie de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains, M. Jean-Sébastien Bouvier; et que les honoraires pour ces travaux sont estimés à 18 800 $;

PAR CONSÉQUENT,

2014.08.12 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les conditions de l'offre de services professionnels IE14-54115-017 préparée et signée par Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, agissant au nom de la MRC des Maskoutains.

b) Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - Mandat à l'ingénieur

CONSIDÉRANT QU'à partir du 1er janvier 2016, un plan d'intervention (PI) préparé selon le nouveau guide sera exigé à toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts ou pour des travaux de priorité 4 dans le cadre du programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de préparer, un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées afin d'identifier les travaux prioritaires devant être réalisés par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains, M. Jean-Sébastien Bouvier une offre de services professionnels d'ingénierie pour la préparation de ce plan d'intervention et que les honoraires pour ces travaux sont estimés à 9 602.50 $;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.13 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater l'ingénieur de la MRC des Maskoutains, monsieur Jean-Sébastien Bouvier pour réaliser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

D'ACCEPTER les conditions de l'offre de services professionnels IE14-54115-035 préparée et signée par Monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, agissant au nom de la MRC des Maskoutains.

c) Approbation de la directive de changement – Travaux rue Claing – Pavages Maska

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de pavage sur la rue Claing, des chanfreins ont dû être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE certaines surépaisseurs de pavage ont nécessité l'achat de pierre concassée afin de faire une préparation avant pavage;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.14 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'approuver la dépense supplémentaire pour ces travaux au montant de 2 329.67 $ toutes taxes incluses.

d) MTQ – Demande de réparations sur le Pont Laporte

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a procédé à une inspection des structures de compétence municipale – Dossier P-07270;

CONSIDÉRANT QUE suite à leur inspection des travaux doivent être réalisés sur le Pont Laporte au 5e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.15 Il est proposé par Josée Mathieu
Appuyé par Mario Jussaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater l'inspecteur municipal à faire effectuer les travaux nécessaires sur le Pont Laporte selon les demandes du Ministère des Transports.

e) Achat de baril de sécurité

La directrice générale procèdera à l'achat de 2 barils de sécurité.

f) Appel d'offres pour le déneigement de la rue des Loisirs/station de pompage et usine de traitement

2014.08.16 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de publier un appel d'offres par le biais du journal *Le Bermigeois* pour le déneigement de la rue des Loisirs et de la station de pompage pour la saison 2014-2015.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

b) Procès-verbal de la MRC

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

c) Facturation des échantillonnages d'eau – MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la MRC des Maskoutains en concertation avec l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) afin d'améliorer la qualité des cours d'eau sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour y arriver, un protocole d'analyse de la qualité de l'eau par bassin versant a été produit afin de procéder à l'implantation de stations d'échantillonnage à la sortie des bassins versants;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la qualité d'eau est une étape importante dans une approche de mobilisation des acteurs locaux et permet l'acquisition de connaissances nécessaires pour cibler les principales problématiques et faire un suivi de la qualité d'eau;

CONSIDÉRANT le projet de l'OBV Yamaska de continuer le suivi de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Salvail, entrepris en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville fait partie du bassin versant de la rivière Salvail;

CONSIDÉRANT la proposition de services de l'OBV Yamaska, datée d'avril 2014, au montant de 2 497,55 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est de nature ponctuelle et non récurrente;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance du 9 juillet 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la résolution numéro 14-07-186, par laquelle elle a octroyé un contrat à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour la réalisation d'échantillonnage dans le bassin versant de la rivière Salvail, au montant de 2 497,55 $ plus les taxes applicables; et demandé aux municipalités dont le territoire est inclus dans ledit bassin versant d'en assumer la dépense selon le prorata du territoire qui y est inclus, le tout, à condition que toutes les municipalités concernées par ce bassin versant acceptent de contribuer au projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est disposé à participer au projet et donner suite à la demande de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

2014.08.17 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DONNER SUITE au projet de la MRC des Maskoutains, à savoir la conclusion d'un contrat avec l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour la réalisation d'échantillonnage dans le bassin versant de la rivière Salvail; et

D'AUTORISER la contribution financière de la municipalité, représentant 0,6 %, du montant total du contrat octroyé à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, et ce, sur présentation de pièces justificatives nécessaires par la MRC des Maskoutains.

d) Approbation des directives de changement – Mise en place d'une station d'épuration

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'échantillonnages et garantie additionnelles ont été demandées par le Ministère de l'Environnement afin d'obtenir le CA pour les travaux de mise en place d'une station d'épuration des eaux usées (DC-01);

CONSIDÉRANT QUE Allen Entrepreneur général a reconduit son prix sans indexation à deux reprises depuis le dépôt de sa soumission le 6 décembre 2012 et qu'en raison du retard pour l'obtention du CA, celui-ci n'a pu placer les commandes en 2013 et par conséquent a subi une hausse des coûts de matériaux de construction, de la main d'œuvre et autres frais incidents (DC-02);

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du HMI par un PC industriel permettra l'enregistrement des temps de surverse et que l'on aura la possibilité de raccorder la télémétrie du poste de pompage a l'usine (DC-03);

2014.08.18 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Mario Jussaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'approuver les directives de changement suivantes et par conséquent d'augmenter le montant du contrat pour la mise en place d'une station d'épuration :

DC-01 : 25 184.50 $ plus taxes
DC-02 : 64 921.25 $ plus taxes
DC-03 : 7 358.00 $ plus taxes

e) Demande de nettoyage du cours d'eau Branche 2

CONSIDÉRANT QUE plusieurs branches nuisent au bon écoulement des eaux dans le cours d'eau Branche 2;

2014.08.19 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander au propriétaire du lot 2 708 026 d'effectuer les travaux de débroussaillage et de nettoyage de ce cours d'eau, et ce avant le 15 octobre 2014 afin d'améliorer la situation.

11. Loisirs et culture

a) Dépôt des revenus et dépenses de juin et juillet 2014

La directrice générale dépose les états financiers de juin et juillet 2014 de l'O.T.J. St-Bernard inc. Une copie a été remise à chacun des membres du conseil.

États financiers juin 2014

Solde au compte 1er juin 2014	16 316.66 $
Chèques en circulation	(4 198.22)
Dépenses	(8 302.35)
Revenus	7 624.14
Solde disponible au 30 juin 2014	15 638.45 $

États financiers juillet 2014

Solde au compte 1er juillet 2014	15 638.45 $
Chèques en circulation	(373.98)
Dépenses	(4 888.86)
Revenus	3 859.37
Solde disponible au 31 juillet 2014	14 608.96 $

b) Procès-verbal de juin et juillet 2014

Une copie du procès-verbal de juin a été remise à chacun des membres du conseil celui de juillet n'étant pas disponible.

c) État des résultats de la Fête nationale 2014

Une copie des résultats de la Fête nationale 2014 a été déposée au conseil.

Revenus	11 032.21 $
Dépenses	11 629.31 $
Déficit de	(597.10 $)

d) Bilan d'utilisation de la biblio 2013

Le bilan d'utilisation de la bibliothèque pour 2013 a été déposé au conseil.

12. Autres sujets

a) Entente de services - Agence canine

2014.08.20 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'informer Sécurité Canine Provinciale que nous ne renouvellerons pas l'entente de services pour le contrôle animalier effectué sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

b) Fondation Maison l'Alcôve

2014.08.21 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de contribuer pour un montant de 50 $ à la Fondation Maison l'Alcôve.

c) Adhésion à la CRE Montérégie

Le Conseil ne souhaite pas adhérer à la CRE Montérégie.

d) Fondation Hippo – Demande de don

2014.08.22 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de contribuer pour un montant de 50 $ à la Fondation Hippo qui subventionne des soins d'hippothérapie de qualité à des enfants atteints de troubles neuro-moteurs.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue au mois de mai a été remise à chacun des membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2014.08.23 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de lever la présente session à 21 h 59.

LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2014

	Noms	**Montant**
1	Salaire des élus et employés	9 099.63 $
2	Gestim (services d'inspection en bâtiment - juin)	1 086.86 $
3	Revenu Canada (DAS juin)	995.62 $
4	Ministère du Revenu Québec (DAS avril,-mai-juin)	7 072.00 $
5	Desjardins sécurité financière	504.29 $
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 000.00 $
7	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*525.00 $*
8	Hydro-Québec - 390, rue Principale	639.75 $
9	Hydro-Québec - 902, rue des Loisirs	251.75 $
10	Postes Canada (livraison du journal de juillet)	75.00 $
11	Petite caisse (poste 103.70$/eau 12$/parcomètre5$/batterie syst alar20.65$)	141.35 $
12	Télébec	100.90 $
13	RIM (téléphone)	97.73 $
14	Camille Fontaine (collecte conteneur loisirs)	80.58 $

15	Ville de Saint-Hyacinthe (Entente loisirs - dernier versement)	4 192.23 $
16	Régie des déchets (enlèvement des matières résiduelles)	1 512.09 $
17	Régie des déchets (enlèvement matières recyclables)	421.90 $
18	Régie des déchets (enlèvement matières organiques)	1 052.39 $
19	Régie des déchets (vidange des installations septiques)	364.48 $
20	RARC (consommation du 30 avril au 2 juin)	7 035.00 $
21	RARC (entrée d'eau au 100 route de Michaudville)	1 075.00 $
22	RARC (ouvrir l'eau au 454 Fleury et réparer le compteur)	36.66 $
23	RARC (580 Sarasteau -entrée et compteur d'eau)	1 075.00 $
24	Plomberie et chauffage St-Hyacinthe (remplacement thermostat)	471.88 $
25	Emballages Maska (papiers hygiéniques)	48.18 $
26	Ambiance d'aujourd'hui (toiles pour le bureau et la biblio)	880.25 $
27	Unimat (asphalte froide)	45.94 $
28	Garage Morin (remplacement 1 1/2 journées - 10.5 heures - C. Girouard)	301.81 $
29	Garage Morin (Changement d'huile et filtre - camion inspecteur)	83.52 $
30	Centre du ponceau Courval (tuyau fossé rue Gagné)	3 746.93 $
31	Michel Vena (remboursement de taxes)	916.49 $
32	Mario Bardier (capture de 3 castors et défaire le barrage)	670.00 $
33	Groupe Ultima (augmentation de la valeur du pavillon)	31.00 $
34	Visa (achat café Bonichoix)	21.04 $
35	Visa (remplacement des vivaces pour le parc - Comptoir Richelieu)	512.78 $
36	Visa (essence camion)	114.05 $
37	Visa (Conrad Hébert - cellulaire)	114.98 $
38	Sécurité Maska (entretien des extincteurs)	62.09 $
39	Les solutions Back up en ligne (forfait annuel)	413.22 $
40	Protégez-vous (abonnement 2 ans - biblio)	90.83 $
41	MRC des Maskoutains (honoraires ingénieur - égout rue de l'École)	112.13 $
42	OTJ St-Bernard inc. (fanion fête nationale)	18.96 $
43	PP Deslandes (loyer pour entreposage du 18-11-2013 au 18-05-2014 de la génératrice)	269.04 $
44	FQM (inscription congrès 2 élus)	1 494.67 $
45	MRC des Maskoutains (réservation 2 chambres au Delta pour le congrès FQM)	513.96 $
46	Buropro Citation (entretien du photocopieur)	482.92 $
47	Gestim (contrat gestion des installations septiques)	4 587.50 $
48	Excavation J.D. (pierre Petit 5)	2 097.21 $
		56 536.59 $

LISTE DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2014

1	Salaire des élus et des employés	6 402.61 $
2	Chantal Desmarteau (salaire entretien du parc juin/juillet)	
3	Gestim (services d'inspection de juillet et inspection installation septique)	2 433.92 $
4	Postes Canada (timbres et livraison journal)	160.00 $
5	Petite caisse (Postes 46.85 / Eau 5.00 / Cadeaux Fête nationale 54.30)	106.15 $
6	Revenu Canada (DAS juillet)	1 282.64 $
7	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 000.00 $
8	Desjardins sécurité financière(Relevé des primes de l'ass. Collective) juillet	126.00 $
9	Desjardins sécurité financière(Relevé des primes de l'ass. Collective) août	504.29 $
10	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	548.95 $
11	Hydro-Québec - 390, rue Principale	- $
12	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	- $
13	Hydro-Québec - 415, rue Gagné	109.88 $
14	Télébec	104.06 $
15	RIAM (Résidus domestiques)	1 407.97 $
16	RIAM (Matières recyclables)	423.39 $
17	RIAM (Matières organiques)	1 047.15 $
18	RIAM (3e versement - quote-part)	1 171.00 $
19	RIAM (Vidange installations septiques) Ferme avicole B.Morin, fact PRVIS-14-058	182.24 $
20	Camille Fontaine & Fils inc.(service de déchets) 80,25+45,74 (fact 39 14838 278)	125.99 $
21	BuroPro Citation fact 2455313	147.06 $
22	Ville de Saint-Hyacinthe (Cour municipale 1er avril au 30 juin 2014)	298.94 $

	fact4FD000682	
23	Garage Morin (scanner P0300 misfire fil de coil débranché) fact 35400	46.22 $
24	Cabinets Express (vidanges de la toilette du parc)206,97+137,98 (fact 5344+5478)	344.95 $
25	Réseau Internet Maskoutain (frais mensuel tél, poste ATA, DID) #CRF1400053	97.73 $
26	Raymond Chabot (rapport au MTQ 2013)	1 521.12 $
27	Excavation JD inc. (patinoire, pont rue Gagné, cours d'eau N.Laporte, transp.terre)	3 577.79 $
28	Shred-it (fact 9000979240)	137.75 $
29	Bernard Morin (passer rotoculteur terrain ballon volant 18-06-2014)	50.00 $
30	Mun. Saint-Jude (chlorure calcium) fact 1001	1 639.08 $
31	Mun. Saint-Jude (déneigement 2013-2014) fact 996	800.00 $
32	Jardin Élipiero (cadeau fête nationale) #433 401	22.00 $
33	Les Entreprises BJB (brancher fil pour prise 40amp) fact 3297	78.18 $
34	L'actualité (abonnement)	43.64 $
35	Librairie Daigneault (#22 952,22951,22 183,22113) 15,70+121,54+26,20-70,82	92.62 $
36	Entreprises Masyna (fauchage cimetière, levées de chemin et 2 terrains) #16 670	1 706.67 $
37	RARC (consommation du 2 juin au 1er juillet 2014) fact 14144	6 745.00 $
38	MRC des Maskoutains (mise à jour rôle évaluation foncière)	481.73 $
39	WSP (mise en place réseau collecte rues secteur urbain) #415 215	5 748.75 $
40	Sécurité Maska (service sur extincteurs, pictogramme, valve, tête) #65 465	98.01 $
41	Ressources naturelles (avis de mutation) fact 201401787772	12.00 $
42	Unimat (peinture aéro orange, vis, zinc, veste sécurité) 32,11+17,22, fact 123+434	49.33 $
43	Vertsaillant paysage (abattage et déchiquetage arbres 5e rang) #14-07244	3 243.76 $
44	Visa (essence camion) 97,01+97,00+95,02	289.03 $
45	Société Mutuelle de Prévention inc. (juillet à décembre 2014) (fact 36 662)	287.44 $
46	Nicole Desmarteau (cadeau fête nationale) (2 boîtes sirop)	13.00 $
47	Vallée du Wapiti (cadeau Fête naitonale) #463	23.00 $
48	Financière Banque nationale (premier remboursement du.prêt réseau égout)	24 538.50 $
48	Maître Cochon (cadeau Fête nationale) #2054	20.00 $
50	Visa (permis boisson OTJ)	4.00 $
51	*Pavages Maska (travaux rue Claing)*	*24 754.44 $*
52	Pavages Maska (réparations d'asphalte)	14 664.81 $
53	Fonds de l'information foncière	4.00 $
54	Groupe Maskatel	13.30 $
55	Visa (achat café, biscuits, crème…)	48.84 $
	Total des comptes à payer	**108 765.63 $**

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées ci-haut.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière